



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 10 novembre 2020

IMMEUBLE FLACOURT A SAINTE-MARIE **L'expertise judiciaire confirme l'état de la stabilité de la résidence et la sécurité pour les locataires**

L'expert judiciaire mandaté par le Tribunal Administratif a rendu ses conclusions sur la procédure en cours liée à l'immeuble Flacourt à Sainte-Marie. Son rapport confirme que les différentes mesures conservatoires déployées par la SIDR assurent en l'état la stabilité des bâtiments et la sécurité pour les locataires.

A l'issue de la visite d'expertise réalisée le 26 octobre 2020, l'expert judiciaire précise dans son rapport que « *Il n'apparaît pas l'existence d'un péril imminent nécessitant en particulier l'évacuation des locataires* ». Telles sont les conclusions du rapport définitif rendu par l'expert mandaté par le Tribunal Administratif de La Réunion à la demande de la Mairie de Sainte-Marie, le 20 octobre dernier.

Par ailleurs, ce rapport certifie que les différents travaux déjà réalisés et mesures conservatoires prises par la SIDR, depuis 2018, assurent en l'état la stabilité des bâtiments et que la situation ne représente aucun danger pour les occupants.

« Nous sommes satisfaits de cette décision qui reconnaît la qualité des nombreuses mesures jusqu'à ce jour entreprises par la SIDR au sein de l'immeuble. Nous comprenons parfaitement que nos locataires soient perturbés par cet environnement inhabituel et impatients de retrouver leur cadre de vie habituel. C'est une attente tout à fait légitime. L'expert judiciaire a pu, lors de sa visite, les rassurer sur l'absence réelle de danger et pour ma part, j'ai pu leur redire de vive-voix la mobilisation de la SIDR face à la situation. Nous attendons désormais les conclusions du TGI sur la nature des travaux à réaliser pour mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers qui nous permettront de régler définitivement la situation »,
déclare Jacques Durand, Directeur Général de la SIDR.

L'expert a également formulé des conseils à savoir : « *la reprise en urgence des réseaux par EDF* », mesure anticipée par la SIDR qui avait planifié le doublement de tous les réseaux. Ce chantier est programmé à partir du 16 novembre 2020, pour une durée d'environ 3 semaines et un montant de 150 000 €, engagé par la SIDR.

L'expert indique qu'il s'agit « *d'accélérer les études en cours et particulièrement le suivi des inclinomètres et études de sol* ». La SIDR se réjouit de ces recommandations qui viennent confirmer la poursuite des actions entreprises depuis plusieurs mois.

La SIDR, qui a déjà investi 1,2 M€ dans l'immeuble Flacourt, réaffirme son engagement à intervenir pour régler définitivement le problème dès que les conclusions du cabinet Carrier, premier expert missionné par le Tribunal de Grand Instance en 2019, seront rendues. Seul ce document, incontestable techniquement et financièrement, est à même d'établir la nature des travaux à réaliser, le montant de ces

travaux et la durée du chantier. La SIDR a bon espoir que les conclusions de ce document puissent être rendues au premier semestre 2021.

Par ailleurs, la SIDR renforce l'accompagnement social dédié à la résidence jusqu'à la fin des travaux par la mise en place d'une médiatrice MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) en lien permanent avec les locataires.

Parallèlement, la SIDR, qui avait d'ores et déjà facilité le relogement de locataires, continuera à procéder aux relogements individuels des familles qui souhaiteraient quitter la résidence.

A propos de la SIDR

Bailleur social historique de La Réunion, créé en 1949, la SIDR loge les familles réunionnaises depuis 70 ans. Société anonyme d'économie mixte dont les actionnaires principaux sont CDC Habitat et le Département de La Réunion, la SIDR gère 29 000 logements pour son compte et celui de CDC Habitat. Elle s'appuie sur 400 collaborateurs et 6 agences pour assurer une relation de proximité avec ses locataires.

www.sidr.fr

Contact presse : Sylvia Tourmez - p. 06 92 61 36 61 | sylvia_tourmez@sidr.fr



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 10 novembre 2020

IMMEUBLE FLACOURT A SAINTE-MARIE **L'expertise judiciaire confirme l'état de la stabilité de la résidence et la sécurité pour les locataires**

L'expert judiciaire mandaté par le Tribunal Administratif a rendu ses conclusions sur la procédure en cours liée à l'immeuble Flacourt à Sainte-Marie. Son rapport confirme que les différentes mesures conservatoires déployées par la SIDR assurent en l'état la stabilité des bâtiments et la sécurité pour les locataires.

A l'issue de la visite d'expertise réalisée le 26 octobre 2020, l'expert judiciaire précise dans son rapport que « *Il n'apparaît pas l'existence d'un péril imminent nécessitant en particulier l'évacuation des locataires* ». Telles sont les conclusions du rapport définitif rendu par l'expert mandaté par le Tribunal Administratif de La Réunion à la demande de la Mairie de Sainte-Marie, le 20 octobre dernier.

Par ailleurs, ce rapport certifie que les différents travaux déjà réalisés et mesures conservatoires prises par la SIDR, depuis 2018, assurent en l'état la stabilité des bâtiments et que la situation ne représente aucun danger pour les occupants.

« Nous sommes satisfaits de cette décision qui reconnaît la qualité des nombreuses mesures jusqu'à ce jour entreprises par la SIDR au sein de l'immeuble. Nous comprenons parfaitement que nos locataires soient perturbés par cet environnement inhabituel et impatients de retrouver leur cadre de vie habituel. C'est une attente tout à fait légitime. L'expert judiciaire a pu, lors de sa visite, les rassurer sur l'absence réelle de danger et pour ma part, j'ai pu leur redire de vive-voix la mobilisation de la SIDR face à la situation. Nous attendons désormais les conclusions du TGI sur la nature des travaux à réaliser pour mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers qui nous permettront de régler définitivement la situation »,
déclare Jacques Durand, Directeur Général de la SIDR.

L'expert a également formulé des conseils à savoir : « *la reprise en urgence des réseaux par EDF* », mesure anticipée par la SIDR qui avait planifié le doublement de tous les réseaux. Ce chantier est programmé à partir du 16 novembre 2020, pour une durée d'environ 3 semaines et un montant de 150 000 €, engagé par la SIDR.

L'expert indique qu'il s'agit « *d'accélérer les études en cours et particulièrement le suivi des inclinomètres et études de sol* ». La SIDR se réjouit de ces recommandations qui viennent confirmer la poursuite des actions entreprises depuis plusieurs mois.

La SIDR, qui a déjà investi 1,2 M€ dans l'immeuble Flacourt, réaffirme son engagement à intervenir pour régler définitivement le problème dès que les conclusions du cabinet Carrier, premier expert missionné par le Tribunal de Grand Instance en 2019, seront rendues. Seul ce document, incontestable techniquement et financièrement, est à même d'établir la nature des travaux à réaliser, le montant de ces

travaux et la durée du chantier. La SIDR a bon espoir que les conclusions de ce document puissent être rendues au premier semestre 2021.

Par ailleurs, la SIDR renforce l'accompagnement social dédié à la résidence jusqu'à la fin des travaux par la mise en place d'une médiatrice MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) en lien permanent avec les locataires.

Parallèlement, la SIDR, qui avait d'ores et déjà facilité le relogement de locataires, continuera à procéder aux relogements individuels des familles qui souhaiteraient quitter la résidence.

A propos de la SIDR

Bailleur social historique de La Réunion, créé en 1949, la SIDR loge les familles réunionnaises depuis 70 ans. Société anonyme d'économie mixte dont les actionnaires principaux sont CDC Habitat et le Département de La Réunion, la SIDR gère 29 000 logements pour son compte et celui de CDC Habitat. Elle s'appuie sur 400 collaborateurs et 6 agences pour assurer une relation de proximité avec ses locataires.

www.sidr.fr

Contact presse : Sylvia Tourmez - p. 06 92 61 36 61 | sylvia_tourmez@sidr.fr